

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA16 090024 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA16 090024 visant à autoriser l'occupation commerciale au rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 351-355, rue de Louvain Ouest - Lots 1488758 et 1488759 du cadastre du Québec - Zone 0383 (dossier 1154039023);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 8 février 2016 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA16 090024, tiendra une assemblée publique de consultation le mardi, 8 mars 2016 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à d'accorder, pour l'emplacement localisé aux 351-355, rue de Louvain Ouest, situé sur les lots 1488758 et 1488759 du cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper une partie du bâtiment à des fins de commerce de détails, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 132 et 193 (usages prescrits), 571 (aire de stationnement en cour avant), 579, 580 et 581 (aménagement d'une aire de stationnement) et 592 à 597.1 (exigences particulières pour l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure de cinq unités et plus) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA16 090024 vise la zone 0383, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de résolution CA16 090024 de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-quatrième jour de février deux mille seize.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement